

CERAGEM-E est destiné à accompagner la thérapie de la relaxation musculaire, le soulagement temporaire des douleurs des muscles mineurs, des articulations, des raideurs, et de la circulation sanguine.

Modification des instructions pour l'utilisation de CERAGEM-E

Date de: 18/01/2011

Renseignements relatifs à l'utilisation.

Utilisez CERAGEM-E uniquement quand celui-ci est en parfait état de fonctionnement. L'utilisation d'un appareil endommagé peut entraîner des blessures et/ou des brûlures.

CERAGEM-E est conçu pour une utilisation en intérieur uniquement. Veuillez ne pas utiliser CERAGEM-E en plein air.

CERAGEM-E ne doit pas être utilisé là où des aérosols (vaporisateurs) sont utilisés ou là où de l'oxygène est administré.

Le CERAGEM-E ne doit pas être utilisé dans des conditions d'humidité telles que celles des salles de bains ou celles des cuisines.

Avant et pendant le fonctionnement de CERAGEM-E, ne pas appliquer de produits pour les soins de peau, de cosmétiques ou de produits pharmaceutiques sur votre peau.

Dormir sur l'appareil pendant une longue période peut causer des brûlures ou d'autres blessures.

L'exposition d'une partie du corps ne devrait pas dépasser 2 ou 3 minutes. Après cette période de temps, le projecteur doit être déplacé vers d'autres parties du corps.

Veuillez suivre strictement le temps d'utilisation et la méthode.

L'utilisation recommandée pour le CERAGEM-E est 1-2 fois par jour.

S'il vous plaît n'utilisez que des accessoires qui sont fournis par le fabricant.

Avant d'utiliser CERAGEM-E, consultez un médecin, en particulier dans les cas suivants:

Grossesse supposée ou avérée

Blessures récentes ou personnes récemment opérés

Plaies douloureuses ou ouvertes, dans les zones du corps où le CERAGEM-E pourrait avoir un contact direct

L'ostéoporose avancée

Les personnes ayant une sensation de douleur limitée

Fièvre, infections et / ou cancer

Insuffisance circulatoire ou faible circulation dans les jambes, ou maladies cardiaques

Douleur sans cause définie

Actuellement, il n'y a pas de preuve permettant de supposer que le CERAGEM-E entrave ou influence les effets des substances pharmaceutiques.

Donc, les gens qui en prennent (quand ils sont prescrits "... OU NON") devraient consulter un médecin avant d'utiliser l'appareil.

Les personnes handicapées et les enfants doivent utiliser CERAGEM-E uniquement sous surveillance.

Les personnes qui sont sensibles à la chaleur doit configurer le périphérique à une basse température.

Les projecteurs du CERAGEM-E ne doivent pas être utilisés dans des zones où il y a une sensibilité réduite ou dans des zones de mauvaise circulation sanguine.

Ne pas utiliser CERAGEM-E immédiatement après avoir pris un bain ou une douche.

Veillez vous assurer que les projecteurs externes n'ont pas de contact direct avec la peau : cela peut conduire à des brûlures de la peau.

Le projecteur doit toujours être entièrement recouvert de la couverture fournie projecteur.

Attention: Ne jamais placer le projecteur externe directement sur vos yeux!

Renseignements importants relatifs aux symptômes possibles.

Dans certains cas, il peut paraître ce que l'on appelle une «aggravation initiale». Celle-ci peut commencer par une augmentation subjective de symptômes avant la guérison souhaitée. Cette "aggravation" est également connu dans d'autres traitements (par exemple, en homéopathie).

Elle y est définie comme une réaction de guérison et / ou une compensation de blocages. Si elle se produit, elle ne constitue pas un critère d'exclusion de l'application de CERAGEM-E.

Dans le cas de douleurs excessives liées à des problèmes pré-existants au niveau de la moelle épinière, à de l'hypertension distincte, à des maladies cardiovasculaires ou à des étourdissements, veuillez d'abord réduire l'intensité de l'utilisation (en durée et en température).

Dans les cas où l'aggravation initiale conduit à des douleurs continues et excessives, veuillez arrêter la thérapie et consulter immédiatement un médecin pour vérifier si, effectivement, et dans quelles conditions, la thérapie doit être arrêtée, ou si elle peut être poursuivie.